Image not found or type unknown

Liquidation maison suite divorce

Par **kika74**, le **02/06/2015** à **09:21**

Bonjour,

Mon ex femme vit dans notre maison gratuitement (accord commun lors du début de procédure - divorce à l'amiable, du moins sur le papier !!) depuis le début du divorce . Aujourd'hui le divorce est prononcé depuis plus de 3 mois et la situation est toujours la même (je précise que je paie toujours la moitié du crédit en cours), alors qu'il est bien indiqué dans le jugement que celle-ci doit être vendue.
Je lui ai proposé de lui DONNER ma part, ce qui correspondrait au montant de l'indemnité compensatoire que je lui dois. Choix qu'elle refuse. Elle ne fait aucune démarche pour la mettre en vente non plus...

- Puis-je l'obliger à la mettre en vente ? Si oui, comment ??
- Si elle refuse, puis-je la forcer à me racheter mes parts ?
- Puis-je exiger un loyer ?
- Y a t il une durée maximum avant qu'elle ne soit obligée de la vendre ?

En vous remerciant.

Kika

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés